

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
Arrondissement de Metz-Campagne

DECISION n° 24/2022

Le Maire de la Ville de MARLY,

VU les dispositions de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne accordant délégation permanente au Maire,

CONSIDERANT le choix de fixer les nouveaux tarifs des droits d'inscription à la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2023 compte tenu d'une augmentation d'environ 7 %.

En vertu des textes sus-visés,

DECIDE

DE FIXER les tarifs des droits d'inscription à la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2023 selon le tableau ci-dessous,

	TARIFS 2022	TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023
Pour les contribuables Marliens	8,00 €	8,50 €
Pour les adhérents adultes non contribuables à Marly	13,50 €	14,50 €
Pour les moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit
Perte de carte de lecture à code barre	1,00 €	1,00 €

La présente décision fera l'objet d'une communication lors du prochain conseil municipal.

MARLY, le 05 décembre 2022

Le Maire

Thierry HORY.

